

TABLEAU indiquant les EMPRUNTS AUTORISÉS et les BONS ÉMIS ET RACHETÉS, du 1er juillet 1873 au 30 juin 1874, et les BALANCES NÉGOCIABLES en vertu des dispositions des divers Actes du Parlement.

AUTORISÉS.	MONTANT	1874.	EMIS ET RACHETÉS.	MONTANT.
	\$ cts.			\$ cts.
1873.				
30 juin				
1874.				
30 juin				
Balance reportée de l'année dernière, d'après les comptes publiés, 1872-73, xlii.....	27,385,032 22	1874.	Montant des bons sterling émis en vertu de l'Acte 31 Vic., chap. 13, et de l'Acte Impérial 30 Vic., chap. 16.	7,300,000 00
Montant autorisé par l'Acte 37 Vic., chap. 2, pour la construction du chemin de fer du Pacifique, et aussi pour l'am. et l'élarg. des canaux canadiens, £3,000,000	33,600,000 00	30 juin	Montant des inscriptions à 5 par cent, fonds d'emprunt consolidé C.....	624,702 36
Moins le montant pour fortifications annulé.....			do do do do do	43,210 80 1,000 00 16,947 69 512,200 00
Moins le montant pour fortifications annulé.....			Balances négoc. reportées, savoir:—	
Montant des bons émis et rachetés d'après les comptes publiés, part. 2, page 16 g.....	819,093 63		Montant non émis pour le che. de fer Intercolonial.....	2,433,333 33
Moins effets fédéraux à 6 pour cent, émission B, pour compagnies d'assurance.....	74,547 37		Montant non-émis pour les territoires du Nord-Ouest.....	1,460,000 00
Montant de bons sterling consolidés à 5 pour cent, convertis en inscriptions à 4,5 pour cent, durant l'année expirée à cette date	624,702 36		Montant non-émis pour l'amél. du St. Laurent.....	1,500,000 00
			Montant non-émis pour l'amélioration du havre de Québec	1,200,000 00
			Montant non-émis pour le chemin de fer du Pacifique.....	38,933,333 33
			Montant autorisé en vertu des actes 32 et 33 Vic., chap. 1, au lieu du montant négocié, en vertu de certains actes, d'après les comptes publics du 30 juin 1868..	7,000,000 00
			Mont. pour rachat..	1,330,553 33
				8,330,553 33
				53,857,219 99
				62,354,280 84